



# COMMUNIQUÉ

## Moratoire temporaire sur les rachats du Fonds immobilier London Life

**London** – Le 16 décembre 2008 . . . La London Life, Compagnie d'Assurance-Vie a annoncé aujourd'hui que, en date du 15 décembre 2008 à la fermeture des bureaux (16 h HNE), un moratoire temporaire s'applique sur les rachats du Fonds immobilier London Life 2.17G.

Le Fonds immobilier de la London Life est un fonds distinct qui détient un portefeuille diversifié de biens productifs de revenus de grande qualité. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, les demandes de rachat ont connu une hausse récemment. Les biens immobiliers sont généralement moins liquides que les autres principales catégories d'actif et ils ne peuvent pas être liquidés rapidement. Par conséquent, conformément aux dispositions de la notice explicative qui régit ce Fonds, il a été déterminé qu'un moratoire temporaire sur les rachats est nécessaire pour assurer un traitement équitable à tous les investisseurs du Fonds.

« Ce fonds distinct connaît un bon rendement depuis de nombreuses années », a déclaré Allen Loney, président et chef de la direction. « Il est important, dans la conjoncture économique difficile actuelle, que nous continuions à gérer le Fonds d'une manière qui assure l'équilibre des intérêts à long terme de tous les participants du Fonds. »

Fondée en 1874 à London, en Ontario, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie est une filiale de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et un membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power.

### **Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives**

Le présent communiqué renferme certaines déclarations prospectives visant la Compagnie, ses activités commerciales, ses stratégies ainsi que sa performance et sa situation financières prévues. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention », « compter », « croire », « estimer », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables. Par ailleurs, toute déclaration à l'égard de la performance financière future (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance), des stratégies ou perspectives commerciales courantes ou des mesures futures que pourrait prendre la Compagnie constitue également une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et projections courantes à l'égard d'événements futurs et sont, de par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la Compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance et des fonds communs de placement. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future. En fait, les événements et les résultats réels pourraient s'avérer sensiblement différents de ceux qui sont énoncés ou prévus dans les déclarations prospectives de la Compagnie en raison, mais sans s'y limiter, d'importants facteurs comme le niveau des souscriptions, le revenu-primaires, les honoraires, les charges, les résultats au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les taux de déchéance et les impôts, ainsi que les conditions générales économiques, politiques et des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes et la capacité de la Compagnie d'effectuer des opérations stratégiques et d'intégrer les entreprises acquises. Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs mentionnés dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux figurant à la rubrique « Gestion du risque et pratiques relatives au contrôle » du rapport de gestion annuel 2007 de la Compagnie et du rapport de gestion annuel de la Compagnie daté du 30 octobre 2008. Ces rapports de gestion, ainsi que d'autres documents déposés, peuvent être consultés à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Le lecteur

est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Sauf si la loi applicable l'exige expressément, la Compagnie n'a aucune intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ni autrement.

***Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :***

Marlene Klassen, ARP  
Vice-présidente adjointe, Service des communications  
204 946-7705